

UNE GOUVERNANCE PARITAIRE SOUTENUE

Rapport au 31 décembre 2023 sur la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par l'article 43 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Secrétariat aux emplois supérieurs – Gestion des talents, diversité et services-conseils stratégiques
Ministère du Conseil exécutif
Décembre 2023

PARITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT VISÉES PAR L'ARTICLE 43 DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT*

En décembre 2006, l'Assemblée nationale a reconnu, par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), l'importance d'une plus grande participation des femmes. Ainsi, elle s'assure notamment que les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par cette loi sont constitués en parts égales de femmes et d'hommes, et ce, depuis le 14 décembre 2011.

Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement a adopté, par le décret n° 1140-2007 du 19 décembre 2007, la Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Cette politique confie au Secrétariat aux emplois supérieurs certaines fonctions pour que ce dernier assure un suivi particulier et un soutien auprès des sociétés d'État et des ministres responsables dans l'atteinte et le maintien de cette parité. Elle exige également que le Secrétariat fasse rapport au gouvernement, en décembre de chaque année, de l'atteinte et du maintien de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes de l'ensemble des sociétés d'État visées par la *Loi*.

La *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, qui a été sanctionnée en juin 2022, a également établi que chaque conseil d'administration des sociétés d'État visées devrait compter au moins 40 % de femmes d'ici le 3 juin 2024.

Le présent rapport comporte les données au 31 décembre 2023.

État de la situation

Le 31 décembre 2023, le taux de représentativité des femmes, dans les conseils d'administration de l'ensemble des 47 sociétés d'État visées par l'article 43 de la *Loi*, par rapport au nombre total des membres nommés par le Conseil des ministres, est de **51,9 %**¹, comparativement à **51,8 %** au 31 décembre 2022. Ainsi, l'objectif de parité prévu à l'article 43 de la *Loi* est maintenu.

Résultats

Les résultats sont présentés de la façon suivante² :

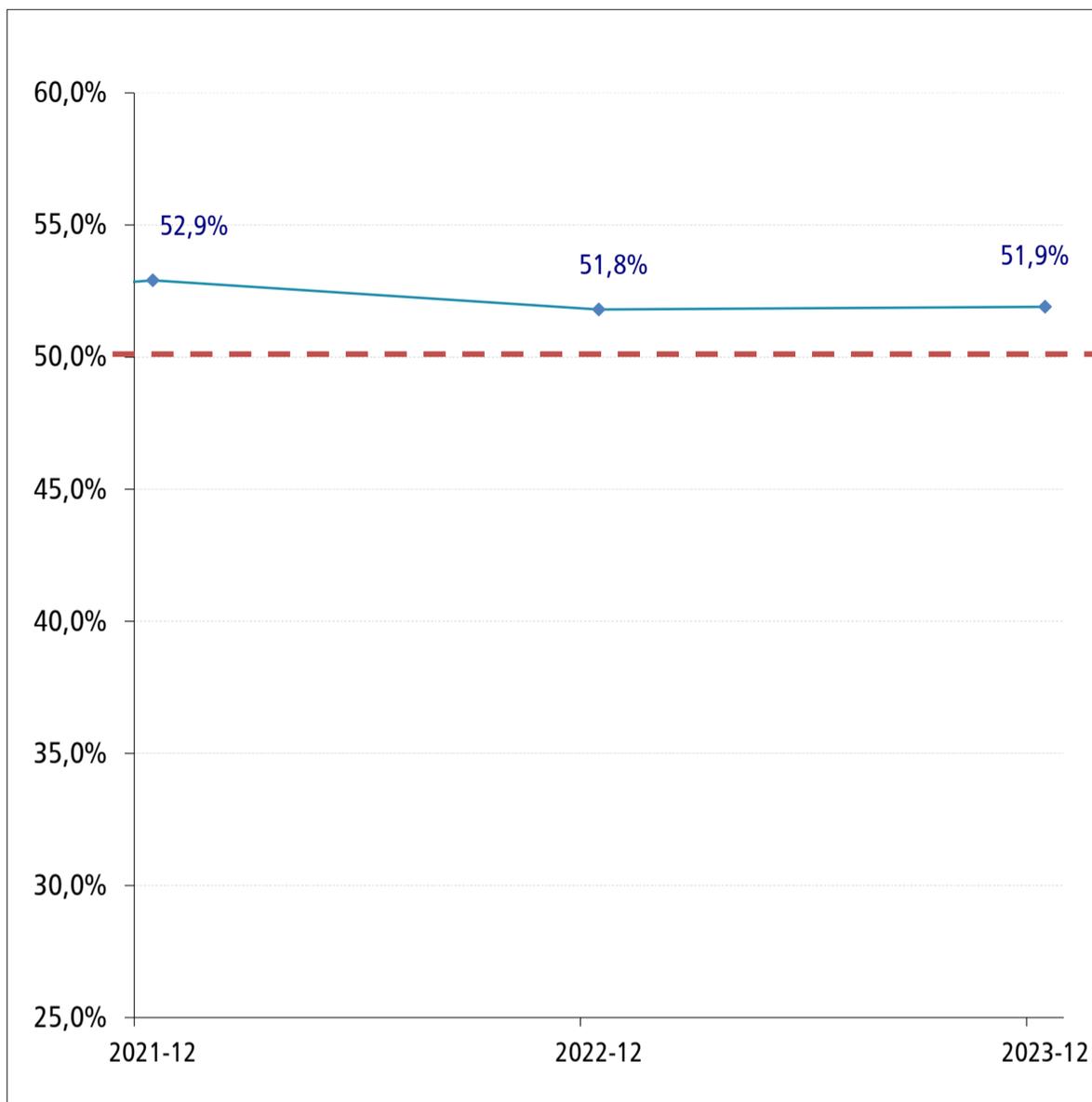
- Évolution du taux de représentativité des femmes au sein des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par l'article 43 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* – décembre 2021 à décembre 2023 (diagramme 1)³
- Représentativité des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État visées par l'article 43 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* – décembre 2021 et décembre 2023 (tableau 1)
- Représentativité des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État visées par l'article 43 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, par portefeuille ministériel – décembre 2021 et décembre 2023 (tableau 2)

¹ Selon les données du 31 décembre 2023 extraites du Système de gestion des emplois supérieurs (4 janvier 2024).

² Selon les données disponibles au Secrétariat aux emplois supérieurs aux différentes dates indiquées.

³ Les données d'avril 2006 à décembre 2020 sont présentées dans le rapport publié en 2022.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT VISÉES PAR L'ARTICLE 43 DE LA *LOI SUR
LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT* – Décembre 2021 à décembre 2023



— Objectif de parité

Depuis le 3 juin 2022, le nombre de sociétés d'État visées par l'article 43 de la *Loi* est de 47 (incluant la Commission de la construction du Québec).

**REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT VISÉES PAR L'ARTICLE 43 DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT* –
Décembre 2021 à décembre 2023**

Société d'État ¹	2021-12	2022-12	2023-12
<u>Agence du revenu du Québec</u>	46,7 %	46,7 %	42,9 %
<u>Autorité des marchés financiers</u>		66,7 %	50,0 %
<u>Bibliothèque et Archives nationales du Québec</u>	71,4 %	64,3 %	61,5 %
Caisse de dépôt et placement du Québec	42,9 %	46,2 %	46,2 %
Commission de la capitale nationale du Québec	38,5 %	38,5 %	38,5 %
Commission de la construction du Québec	33,3 %	42,9 %	46,7 %
Conseil de gestion de l'assurance parentale	77,8 %	75,0 %	75,0 %
Conseil des arts et des lettres du Québec	46,7 %	46,7 %	42,9 %
<u>Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec</u>	90,0 %	63,6 %	63,6 %
Corporation d'Urgences-santé	50,0 %	44,4 %	45,5 %
École nationale de police du Québec	45,5 %	45,5 %	45,5 %
École nationale des pompiers du Québec	27,3 %	38,5 %	46,2 %
Fondation de la faune du Québec	38,5 %	30,8 %	27,3 %
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	46,7 %	46,7 %	53,3 %
Fonds de recherche du Québec – Santé	53,3 %	53,3 %	60,0 %
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	53,3 %	53,3 %	53,3 %
Héma-Québec	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Hydro-Québec	68,8 %	56,3 %	47,1 %
Institut national de santé publique du Québec	50,0 %	36,4 %	36,4 %
<u>Institut national d'excellence en santé et en services sociaux</u>	54,5 %	63,6 %	62,5 %
Investissement Québec	61,5 %	71,4 %	75,0 %
La Financière agricole du Québec	38,5 %	46,7 %	50,0 %
<u>Musée d'art contemporain de Montréal</u>	53,3 %	64,3 %	63,6 %
<u>Musée de la civilisation</u>	58,3 %	69,2 %	50,0 %
<u>Musée national des beaux-arts du Québec</u>	50,0 %	46,2 %	53,3 %
<u>Office Québec-monde pour la jeunesse</u>	53,3 %	53,3 %	50,0 %
Régie de l'assurance maladie du Québec	40,0 %	40,0 %	46,7 %
Régie du bâtiment du Québec	58,3 %	46,2 %	40,0 %
Retraite Québec	47,1 %	47,1 %	41,2 %
Société de développement des entreprises culturelles	64,3 %	64,3 %	61,5 %
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	50,0 %	53,8 %	46,2 %
Société de la Place des arts de Montréal	72,7 %	63,6 %	63,6 %
Société de l'assurance automobile du Québec	60,0 %	46,7 %	46,7 %
Société de télédiffusion du Québec	63,6 %	63,6 %	63,6 %
Société des alcools du Québec	46,2 %	42,9 %	38,5 %
Société des établissements de plein air du Québec	44,4 %	55,6 %	66,7 %
Société des loteries du Québec	63,6 %	58,3 %	66,7 %
Société des traversiers du Québec	33,3 %	42,9 %	54,5 %
Société d'habitation du Québec	42,9 %	28,6 %	62,5 %
Société du Centre des congrès de Québec	50,0 %	54,5 %	54,5 %
Société du Grand Théâtre de Québec	55,6 %	55,6 %	62,5 %
Société du Palais des congrès de Montréal	63,6 %	63,6 %	63,6 %
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	42,9 %	42,9 %	37,5 %
Société du Plan Nord	53,8 %	54,5 %	57,1 %
Société québécoise de récupération et de recyclage	45,5 %	54,5 %	50,0 %
Société québécoise des infrastructures	54,5 %	54,5 %	54,5 %
Société québécoise d'information juridique			50,0 %
TOTAL	52,2 %	51,8 %	51,9 %

¹ L'obligation de présence d'au moins 40 % de femmes est en vigueur pour les conseils d'administration des sociétés d'État soulignées. Les autres ont jusqu'au 3 juin 2024 pour se conformer à cette nouvelle obligation.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT VISÉES PAR L'ARTICLE 43 DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT* PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL – Décembre 2021 à décembre 2023

Société d'État ²	Ministre responsable	2021-12	2022-12	2023-12
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	38,5 %	46,7 %	50,0 %
<u>Bibliothèque et Archives nationales du Québec</u>	Culture et Communications	71,4 %	64,3 %	61,5 %
Conseil des arts et des lettres du Québec		46,7 %	46,7 %	42,9 %
<u>Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec</u>		90,0 %	63,6 %	63,6 %
<u>Musée d'art contemporain de Montréal</u>		53,3 %	64,3 %	63,6 %
<u>Musée de la civilisation</u>		58,3 %	69,2 %	50,0 %
<u>Musée national des beaux-arts du Québec</u>		50,0 %	46,2 %	53,3 %
Société de développement des entreprises culturelles		64,3 %	64,3 %	61,5 %
Société de la Place des arts de Montréal		72,7 %	63,6 %	63,6 %
Société de télédiffusion du Québec		63,6 %	63,6 %	63,6 %
Société du Grand Théâtre de Québec		55,6 %	55,6 %	62,5 %
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies		Économie, Innovation et Énergie	46,7 %	46,7 %
Fonds de recherche du Québec – Santé	53,3 %		53,3 %	60,0 %
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	53,3 %		53,3 %	53,3 %
Hydro-Québec	68,8 %		56,3 %	47,1 %
Investissement Québec	61,5 %		71,4 %	75,0 %
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	42,9 %		42,9 %	37,5 %
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Emploi	77,8 %	75,0 %	75,0 %
Fondation de la faune du Québec	Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	38,5 %	30,8 %	27,3 %
Société québécoise de récupération et de recyclage		45,5 %	54,5 %	50,0 %
<u>Agence du revenu du Québec</u>	Finances	46,7 %	46,7 %	42,9 %
<u>Autorité des marchés financiers</u>			66,7 %	50,0 %
Caisse de dépôt et placement du Québec		42,9 %	46,2 %	46,2 %
Retraite Québec		47,1 %	47,1 %	41,2 %
Société des alcools du Québec		46,2 %	42,9 %	38,5 %
Société des loteries du Québec		63,6 %	58,3 %	66,7 %
Société d'habitation du Québec		Habitation	42,9 %	28,6 %
Société québécoise des infrastructures	Infrastructures	54,5 %	54,5 %	54,5 %
Société québécoise d'information juridique	Justice			50,0 %
Commission de la capitale nationale du Québec	Région de la Capitale-Nationale	38,5 %	38,5 %	38,5 %
<u>Office Québec-monde pour la jeunesse</u>	Relations internationales et Francophonie	53,3 %	53,3 %	50,0 %
Société du Plan Nord	Ressources naturelles et Forêts	53,8 %	54,5 %	57,1 %
Corporation d'Urgences-santé	Santé et Services sociaux	50,0 %	44,4 %	45,5 %
Héma-Québec		50,0 %	50,0 %	50,0 %
Institut national de santé publique du Québec		50,0 %	36,4 %	36,4 %
<u>Institut national d'excellence en santé et en services sociaux</u>		54,5 %	63,6 %	62,5 %
Régie de l'assurance maladie du Québec		40,0 %	40,0 %	46,7 %
École nationale de police du Québec		Sécurité publique	45,5 %	45,5 %
École nationale des pompiers du Québec		27,3 %	38,5 %	46,2 %
Société des établissements de plein air du Québec	Sport, Loisir et Plein Air	44,4 %	55,6 %	66,7 %
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	Tourisme	50,0 %	53,8 %	46,2 %
Société du Centre des congrès de Québec		50,0 %	54,5 %	54,5 %
Société du Palais des congrès de Montréal		63,6 %	63,6 %	63,6 %
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	60,0 %	46,7 %	46,7 %
Société des traversiers du Québec		33,3 %	42,9 %	54,5 %
Commission de la construction du Québec	Travail	33,3 %	42,9 %	46,7 %
Régie du bâtiment du Québec		58,3 %	46,2 %	40,0 %
		52,2 %	51,8 %	51,9 %

² L'obligation de présence d'au moins 40 % de femmes est en vigueur pour les conseils d'administration des sociétés d'État soulignées. Les autres ont jusqu'au 3 juin 2024 pour se conformer à cette nouvelle obligation.